



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Université
d'ORLÉANS

Procès-Verbal :

Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du lundi 30 juin 2025

PV du CFVU relu et validé par :

DGSA : Mme Caroline Lorient

Vice-Président CFVU : M. Sébastien Ringuedé

A faire valider lors de la séance du : lundi 15 septembre 2025

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Madame <i>Monsieur</i>	ALAMELOU Emma (Titulaire) <i>Gilot Quentin (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	BARTOUT Pascal	X		
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma	X		
Madame <i>Madame</i>	BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BENELCAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julienne (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	BENSAID Abdelkrim		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>	X		
Monsieur	CARBONNELLE Etienne	X		
Madame <i>Monsieur</i>	COLAFRANCESCO-BOURGEON Léa (Titulaire) <i>GUILLONEAU Hugo (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	DI NALLO Bruno		X	
Madame	ETEVEZ Laure		X	
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle		X	M. Carbonnelle Etienne
Madame <i>Monsieur</i>	GUEYE Binta (Titulaire) <i>TSAGNELET Exauce (Suppléant)</i>		X	
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira	X		
Madame <i>Madame</i>	IKOKO Jacquel (Titulaire) <i>LEBRIZE Lison (Suppléante)</i>		X	
Madame	INGARAO Aurore	X Départ 15h37		M. Morin Richard
Monsieur <i>Madame</i>	JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>		X	
Madame	LEPEINTRE Angélique	X		
Madame	LOTH Karine	X		
Madame	LOUBERE Stéphanie	X		
Monsieur	MALRIEU Florent		X	M. RINGUEDE Sébastien
Monsieur <i>Madame</i>	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	MERMILLOD Sébastien (Titulaire) <i>VANG Elisabeth (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	MIGUEL Fabrice		X	
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie	X		
Monsieur	ONNEE Stéphane	X		
Monsieur <i>Monsieur</i>	PAULY Hugo (Titulaire) <i>CHABRIAND Léo (Suppléant)</i>		X	
Madame	PELLATI Annick	X		
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	
Madame	RABAUD Isabelle	X		

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>		X	
Madame	RENAUD Juliette	X		
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	SIEGWALD Solange	X		
Monsieur <i>Madame</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>QUINTAINE Manon (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	ZONGO Abdoul-Aziz (Titulaire) <i>OUCHQIR Rim (Suppléante)</i>		X	

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	39	20	14

En début de séance : Nombre de présents : 18 / Procurations : 2 / Total votants : 20.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- Mme Valérie AUFRERE, Directrice adjointe DEVE
- Mme Emilie FELLAH, Cheffe de service personnels enseignements
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur de la DEVE
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance
- M. Kenneth Koga, Kenneth Koga, Directeur Adjoint de l'OSUC & Responsable de formation
- Mme Caroline LORIOT, DGSA FVE
- M. Hamidreza RAMEZANI, Maître de conférences et Référent Pix de l'Université d'Orléans

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h07 avec un point d'information.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président CFVU interroge les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

En l'absence de question, le Vice-président CFVU propose de débiter la séance.

1. [Avis] Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire 2025/2026.

Le Vice-président fait part des modifications apportées aux modalités pour les étudiants ayant le statut prépa-talents ainsi que l'augmentation de la quote-part pour le calcul de l'exonération.

Le Vice-président soumet au vote les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire 2025/2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	2
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire 2025/2026.

2. [Délibération] Révision de la réglementation générales des études

Le Vice-président remercie les élus et les responsables de scolarités qui lui ont fait des propositions qui ont été majoritairement intégrés.

Les membres de la CFVU débattent principalement autour :

- Des modalités de la 2nde session en Licence (report individuel ou automatique des notes de la 1^{ère} session, semestre impair, Absence = Défaillant, Engagement de non-présentation de 2nde session...),
- De la gestion administrative des personnes souffrants de dysménorrhée,
- Des modalités des Ajournés Autorisés à Composer (AJAC),
- De l'absence de Grade de Licence,
- De l'accès de droit à tout parcours L3 à un étudiant L2,
- L'absence de la règle max en Master,
- Des inscription M2 apprentissage sans contrat,
- De la fin des sélections à titre dérogatoire en Master.

Le Vice-président proposera une réunion de travail à la rentrée avec des acteurs de la scolarité et de la pédagogie. Il présentera les nouvelles modifications et il profitera de l'occasion pour expliquer certaines règles qui peuvent être mal interprétées. Par ailleurs, la réglementation actualisée sera transmise à l'ensemble des enseignants de l'université d'Orléans.

Le Vice-président soumet la révision de la réglementation générales des études au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	2
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	1
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte la révision de la réglementation générales des études au titre de l'année universitaire 2025/2026.

3. [Délibération] Catalogue des Unités d'Enseignements d'Ouverture Transversale (UEOT) 25/26.

Le Vice-président mentionne que le catalogue est voté chaque année. Ce sont des enseignements Transverses accessibles à des étudiants de toutes les composantes. L'ouverture d'une UEOT nécessite au moins quinze inscrits.

L'ajout des UEOT SUASPE « Activité physique, Sport et Santé : prendre soin de soi par le mouvement » et « le pilotage du corps dans l'espace » est fait en séance.

Nouveauté : UEOT proposé par Radio campus « Expérimenter le journalisme au travers d'un média ludique : la radio ».

Le Vice-président aborde la question de l'engagement civique des étudiants. Cette année, il y a une forte demande d'inscription d'étudiants engagés en tant que pompiers volontaires. Il a été impressionné par le rythme de vie effréné de ces étudiants entre les cours, les présences en caserne et les gardes...

Par ailleurs, le Vice-président a été surpris d'apprendre que le statut RSE avait été refusé à cette catégorie d'étudiants, en raison de l'absence du métier de pompiers volontaires dans la liste des situations autorisées.

Le Vice-président souligne que cette liste n'est pas exhaustive. Le responsable de formation peut accorder le statut de RSE à des étudiants qui ne correspondent pas aux critères énoncés.

M. Onnée :

Quel est le pourcentage d'étudiant concernés par ce dispositif ? Car les UEOT ne sont pas intégrées systématiquement dans les maquettes de L2.

Le Vice-président :

Il est requis d'être inscrit à au moins une UEOT lors de l'un des semestres de la 2ème année.

Mme Lepeintre :

Quel est le fonctionnement de l'UEOT « Engagement dans la vie associative » ? S'agit-il d'un nombre d'heures requis ?

Le Vice-président :

Cette UEOT est restreinte aux membres de bureau associatifs (président, trésorier, secrétaire). Elle est destinée à des étudiants de L2 ayant une position forte au sein des associations étudiantes. Le nombre d'étudiants inscrits au UEOT par semestre sera communiqué dans un 2nd temps.

Pour permettre une valorisation plus large des engagements dans la vie associative, le vice-président souhaite instaurer le même dispositif que l'université de Lorraine. Cela implique de déposer sur une plateforme un document descriptif qui décrit l'engagement de l'étudiant (les raisons, pourquoi, comment...). Ensuite, une commission se réunit et propose des points de jury pour l'année. Ce n'est qu'une proposition puisqu'un jury est souverain et il revient au jury d'accepter ou de refuser la proposition de la commission.

Faute de temps, le Vice-président n'a pas pu réaliser ce projet. Néanmoins, il existe des dispositifs similaires. Par exemple, dans la maquette de la Licence de Droit, on suggère :

- le point bonus engageant,
- le point bonus à la participation de l'atelier juridique
- le point bonus à la réussite de l'obtention du stage.

Le Vice-président soumet au vote le catalogue des Unités d'Enseignements d'Ouverture Transversale au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	2
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité le catalogue des Unités d'Enseignements d'Ouverture Transversale au titre de l'année universitaire 2025/2026.

4. [Délibération] Maquettes pédagogiques et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) au titre de l'année universitaire 2025-2026 des formations des composantes : UFR DEG, Médecine, UFR ST, IUT 28 et IUT 45.

Le Vice-président propose de commencer par l'UFR DEG et invite Mme Rabaud, Enseignante - Chercheuse à présenter le Blended Intensive Program (BIP) Global Value Chain (GVC) & Climate Change inscrit dans la maquette du master International Economics (Economie Internationale).

Mme Rabaud présente la formation BIP qui se déroule sur cinq jours (29 septembre au 3 octobre 2025) à l'Université d'Orléans, suivie en partie en distanciel obligatoire. Elle accueille au minimum dix étudiants provenant d'établissements avec lesquels l'Université d'Orléans a un accord ERASMUS, l'Université de Siegen (Allemagne) et l'université de Lublin (Pologne).

L'inscription du BIP dans la maquette de formation équivaut à 3 ECTS pour les étudiants des universités partenaires. Pour les étudiants d'Orléans inscrits dans le master Economie Internationale et qui choisiraient de suivre le BIP, il fera l'objet d'une valorisation dans un supplément au diplôme.

Les étudiants étrangers reçoivent une bourse ERASMUS+ de leur établissement qui finance l'hébergement, le transport et les repas. Les étudiants de l'université d'Orléans peuvent participer et bénéficieront de l'inscription de la participation dans le supplément au diplôme

L'Université d'Orléans reçoit une subvention de 4 000 € pour financer : les activités culturelles, la communication, matériel/fournitures, les intervenants extérieurs

Les thèmes abordés lors du BIP sont les suivants :

- Les conséquences économiques et managériales de la disruption des chaînes de valeurs mondiale
- Les défis de la soutenabilité pour l'économie et la gestion
- Comment surmonter le risque de long terme créé par les incertitudes croissantes (géopolitiques, environnementales, liées à l'insécurité, ...)?
- Les stratégies en économie et gestion pour imaginer l'avenir : une vision comparée d'Allemagne, de France et de Pologne

La campagne de candidature a été lancée au mois de mai 2025. Le traitement des candidatures se fera à la mi-juillet pour un début en septembre 2025. Durant ces cinq jours, seront proposés des cours, un projet de groupe pluridisciplinaire et plurinational, des séminaires et des activités conviviales comme la visite du château de Loire. Un rendez-vous de mi-parcours en distanciel en novembre sera proposé, la soutenance des projets effectués par les étudiants est programmée en décembre 2025.

Les compétences qui seront acquises sont les suivantes :

- Adaptation à un environnement en constante évolution,
- Surmonter les nouveaux défis,
- Des analyses à la pointe de l'actualité, avec les derniers résultats de la recherche,
- Identification des solutions disponibles,
- Comblent l'écart entre les dimensions micro (individus/entreprises) et macro (pays/Etat/monde)
- Un dialogue interculturel et une coopération européenne renforcée (Orléans/France, Siegen/Allemagne et Lublin/Pologne).

Mme Rabaud termine en présentant le programme hebdomadaire détaillé et les membres de l'équipe enseignante.

Mme Loubère :

Quels sont les BIP existants ? Avons-nous des étudiants qui en suivent dans d'autres universités ?

Mme Rabaud :

Sur le site web ATHENA, il est possible de consulter la liste répertoriée des BIP. Deux étudiants de l'université d'Orléans du Master Finance ont suivi un BIP à l'étranger. Les étudiants ont la possibilité de contacter le Pôle Relations Internationales pour obtenir des informations complémentaires sur les dispositifs du BIP.

Le Vice-président apprécie la présentation de cet aménagement pédagogique particulier, car ce sont des projets intéressants. Aussi, il nous fait part de la venue prochaine en CFVU du Vp Université Européenne ATHENA, M. Todinca Ioan en pour présenter le dispositif du BIP.

1) UFR DEG

Des modifications mineures sont faites en séance pour le M2 CGAO, L2 EG Orléans, le quitus sur les projets proposés dans la maquette du Master Économétrie, Statistiques (ESA).

Ci-dessous la liste des formations de l'UFR DEG présentées au vote :

- Licence Droit Général Orléans
- Licence Droit Accès Santé
- Licence Droit Général parcours Histoire Double Diplôme
- Licence Droit Général Châteauroux
- Licence Droit Général Bourges
- Double Licence Droit EG
- Double Licence Eco Informatique parcours IASDO
- Licence Economie et Gestion Orléans
- Licence Economie et Gestion Châteauroux
- Licence EG Accès Santé
- Master Droit Privé
- Master Droit Public parcours CAU
- Master Droit Public parcours DCP
- Master Droit Public parcours DMAAP
- Master Droit Public parcours GLPC
- Master Droit Public parcours MAP

- Master Droit des Affaires SANS DAFI
- Master Droit Social
- Master Comptabilité - Contrôle - Audit
- Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel
- Master Econométrie Statistiques
- Master Economie Internationale
- Master Monnaie, Banque, Finance, Assurance
- Master Management des Systèmes d'information
- Master Management et Administrations des Entreprises
- Master Marketing, Vente
- LP Métiers du Notariat
- LP Activités Juridique : Marchés Publics - Métiers de l'achat publics
- LP Assurances, Banque, Finance : Chargé de clientèle
- Capacité en Droit 1 et 2

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'UFR DEG.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	2
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'UFR DEG sont adoptées à l'unanimité des votants.

2) Département de Médecine

Ci-dessous la liste des formations du département de Médecine présentées au vote :

- Le Diplôme de Formation Générale et Sciences Médicales (DFGSM) 2 & 3 - (2^{ème} & 3^{ème} année)
- Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)1 - (4^{ème} année)

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 du département médecine.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	2
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein du département Médecine.

3) UFR ST

Les élus échangent sur la Licence Sciences de la Vie PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles) qui est amenée à disparaître au profit d'une nouvelle formation : la Licence Professorat des Ecoles (LPE).

L'examen de la mise en place des LPE à Orléans, Châteauroux, Chartres et Tours a été lancé par le Vice-président et la Directrice de l'INSPÉ, Mme Nathalie Magneron. Le nombre d'étudiants en L3 ayant réussi le Concours de Recrutement de Professeurs des écoles (CRP) à l'INSPÉ a ainsi été pris en compte pour déterminer le nombre de place proposés dans les quatre villes pour lesquelles, nous envisageons de proposer une LPE.

Les directives du Ministère de l'Enseignement Supérieur concernant la structuration des maquettes de formation sont toujours en attente. Nous sommes en attente des ressources financières qui nous seront allouées afin de préparer nos étudiants inscrits en L3 en 205-2026 et qui souhaiteront préparer un CAPES, CAPEPS ou le CRPE.

Des modifications mineures sont faites en séance sur Licence Sciences de la Vie PPPE et la Licence Informatique.

Ci-dessous la liste des formations de l'UFR ST présentées au vote :

- Licence Sciences de la Vie PPPE
- Master Informatique ARIAS
- Master Sciences du Vivant parcours BBS Médecine

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'UFR ST.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	2
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'UFR ST sont adoptées à l'unanimité des votants.

4) IUT 28

Ci-dessous la liste des formations de l'IUT 28 présentées au vote :

- BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle
- BUT Génie Industriel et Maintenance
- BUT Management de la Logistique et des Transports
- DU Pilote de Lignes de Production Automatisées (PLPA)
- Règles d'assiduité aux activités pédagogiques et aux examens

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'IUT 28.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	2
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'IUT 28.

5) IUT 45

Ci-dessous la liste des formations de l'IUT 45 présentées en CFVU :

- BUT Chimie
- BUT Gestion des Entreprises et des Administrations
- BUT Génie Mécanique et Productique
- BUT Informatique
- BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité
- BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation
- Règles d'assiduité aux activités pédagogiques et aux examens

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'IUT 45.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	2
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'IUT 45.

→ [Les maquettes pédagogiques sont jointes en annexe.](#)

5. [Délibération] Catalogue des Unités Minerve des Masters (UMM) et des Unités Minerve Spécifiques (UMS) 25/26 des parcours Graduate Program of Excellent (GPEX) et Under-Graduate Program of Excellence (U-GPEX).

Le Vice-président indique que les étudiants du parcours Minerve peuvent opter pour des Unités Minerve des Masters (UMM) qui sont des UE provenant d'autres maquettes de formations. Il précise que les Unités Minerve Spécifiques (UMS) sont des UE spécifiquement conçues pour le parcours Minerve.

Le Vice-président soumet au vote le catalogue des UMM et des UMS des parcours Graduate Program of Excellent (GPEX) et Under-Graduate Program of Excellence (U-GPEX) au titre de l'année 2025/2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	2
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte le catalogue le catalogue des UMM et des UMS des parcours Graduate Program of Excellent (GPEX) et Under-Graduate Program of Excellence (U-GPEX) au titre de l'année 2025/2026.

→ [Le catalogue est joint en annexe.](#)

6. [Point d'information] Convention PIX-Évaluation en ligne des compétences numériques.

Suite à la signature d'une convention, l'université d'Orléans a été autorisée à devenir certificateur Pix. Le Vice-président invite M. Hamidrèza Ramezani, Référent PIX de l'Université d'Orléans à présenter ce point.

M. Ramezani explique que le Pix vient en substitution du Certificat Informatique et Internet (C2i) et du Passeport Internet MultiMédia (PIM).

Le Pix est un outil en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques. Pix Pro permet d'évaluer le niveau numérique des professionnels.

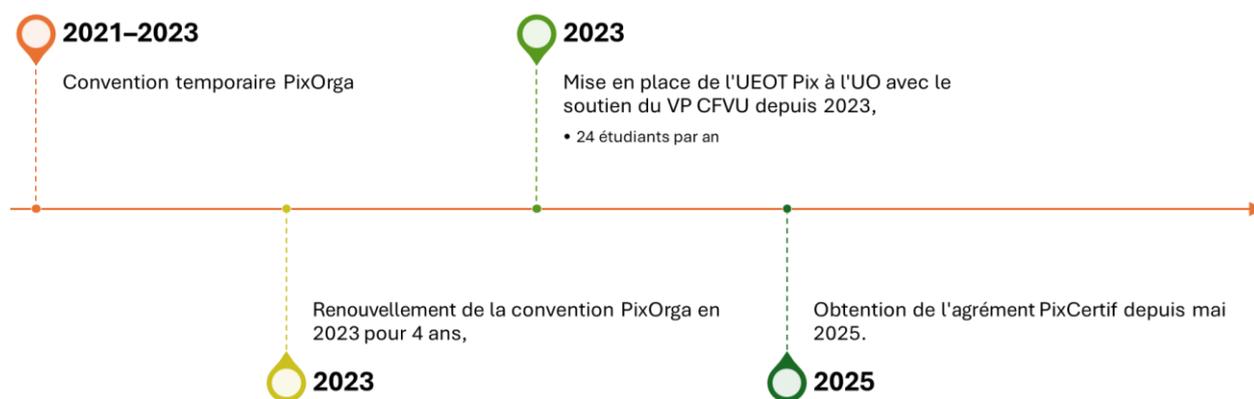
Pix + est composé de plusieurs modules et convient parfaitement aux formations dans des établissements d'enseignement supérieur.

Lors du dernier séminaire Pix, il en est ressorti un usage croissant : environ 153 768 participants, dont 54 305 participations et 5 842 campagnes Pix.

On distingue une utilisation par différents établissements de l'enseignement supérieur essentiellement en université, dans des écoles d'ingénieurs et dans le domaine médico-social.

Le Pix est accessible à tous, que ce soient les collégiens, les lycéens, les étudiants, les professionnels dans tous les domaines ou encore les simples citoyens.

Voici les réalisations au sein de l'université.



**PixOrga* : Position=Établissement d'un profil en fonction du niveau à valider lors de la certification.*

Des demandes de passages de cette certification ont déjà été reçues pour Châteauroux, par exemple, et nous prévoyons de les déployer dans les composantes et les antennes d'Orléans... Néanmoins, la priorité demeure aux étudiants dont la certification Pix est obligatoire dans leur parcours de formation.

Le vice-président indique que lors de l'auto-évaluation des formations, la question de l'évaluation Pix a été soulevée. Il était donc nécessaire de mettre en place ce dispositif.

Mme Narcisse :

Quelle est la valeur ajoutée de la certification à l'université, car les étudiants peuvent déjà la passer seuls chez eux ?

M. Ramezani :

Le PixOrga peut être fait seul. En ce qui concerne la certification, il s'agit de soutenir et d'encadrer le dispositif. (mise à disposition des locaux, réservation de salle, surveillance, support).

*** 15h37 - Départ de Mme Ingarao représenté par M. Morin. ***

7. [Avis] Liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques (PRP) au titre de l'année 2025-2026.

Le Vice-président invite Mme Emiline Fellah, Responsable du Service des Personnels Enseignants et Enseignants-Chercheurs à présenter ce point.

Mme Fellah rappelle qu'une première partie des primes a déjà été votée lors de la précédente CFVU (02/06/25).

Les Enseignants-Chercheurs perçoivent la prime C2, tandis que les enseignants bénéficient de la PRP. Le montant des deux primes est toutefois identique.

Le vote portera sur les responsabilités du Département de formation médicale (DFM) et le SeFCo (Service de Formation Continue).

Mme Fellah présente la liste des primes de responsabilités pédagogiques qui seront attribuées aux enseignants du 2nd, enseignants contractuels et les enseignants-hospitalier dans laquelle on retrouve, les structures, les fonctions, les intitulés, le nombre de bénéficiaires et le montant de la prime.

À la différence des Enseignants-Chercheurs, la prime des Enseignants est annuelle et sera donc versée en juillet 2026.

La prime est versée à un terme échu pour les bénéficiaires du SeFCo, en fonction de la gestion des formations (ouverture, nombre d'étudiants...).

M. Bartout :

Quel est le montant maximal de la prime C2 pour un collègue ayant une responsabilité telle que la responsabilité d'une LP ou d'un Master ?

Mme Fellah :

Les plafonds sont établis en fonction de la catégorie de responsabilités. Sous réserve de vérification le montant est de 3500€.

Le Vice-président soumet au vote la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilité pédagogique au titre de l'année 2025-2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	3
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilité pédagogiques au titre de l'année 2025-2026.

→ [La liste des primes de responsabilités pédagogiques est joint en annexe.](#)

8. [Délibération] Maquette pédagogique du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) « Sciences des données, environnement et gestion des ressources naturelles » à l'UFR DEG et à l'OSUC.

Le Vice-président annonce que l'accréditation pour le CPES Sciences des données, Environnement et Gestion des ressources naturelles a été accordée tardivement et n'a bénéficié que de quinze jours de visibilité sur la plateforme Parcoursup.

La visibilité insuffisante n'a pas permis d'atteindre le nombre de candidatures requis pour une ouverture en septembre 2025.

Le Vice-président invite M. Kenneth Koga, Directeur Adjoint de l'OSUC à présenter ce point.

M. Koga présente le CPES, qui est un cursus spécifique de trois ans associés à au moins un établissement d'enseignement supérieur, université, école et un lycée doté de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE).

La formation délivre le diplôme national de Licence. Les lauréats ont vocation à intégrer des Masters sélectifs.

C'est une formation interdisciplinaire et de spécialisation progressive et exigeante. Les étudiants boursiers bénéficient d'une priorité absolue lors de la sélection des candidatures.

Le fil rouge de cette formation est porté sur les Sciences des données et le numériques. On y retrouve trois blocs de connaissances et de compétences : les sciences économiques, la géoscience et les fondamentaux de numérique.

Dans cette formation on traitera également les enjeux de la transition écologique, climatiques, énergétiques et les enjeux de l'ère du Big Data. Dans ces deux domaines, il y a une demande de cadres et de spécialistes.

Les sciences des données est au croisement de plusieurs disciplines : les mathématiques/statistiques, de l'informatique, de l'économie et des géosciences environnementales.

Le lycée Pothier, l'UFR DEG et l'OSUC sont les trois unités de formations partenaires.

Ci-dessous les atouts locaux en lien avec la formation :

Atouts locaux en Géosciences	Atouts locaux en Economie
Des laboratoires scientifiques de premier plan en géo-sciences	Un corps professoral qualifié regroupé au sein d'Orléans School of Economics (OSE) et la Faculté de Droit-Economie-Gestion.
Des plateformes scientifiques et des Services Nationaux d'Observations, complétés par une plateforme d'observation pédagogique	Un déménagement sur le site de Madeleine en 2027 dans l'hypercentre d'Orléans, proche du lycée Pothier.
Des formations reconnues en Sciences de la Terre et l'environnement	Des liens entre le lycée Pothier – Université d'Orléans anciens (PIA EDIFICE, intervention de doctorants de l'université d'Orléans dans certaines formations de ce lycée).
Une triple tutelle Université d'Orléans, CNRS, Observatoire de Paris.	Une reconnaissance nationale de la qualité des CPGE proposées par le lycée Pothier
Une participation active dans GSON (Graduate School Orléans Numérique)	
Un rôle de pilotage de Blended Intensive Program au sein d'ATHENA : Digital Environmental Geosciences	

M. Koga explique l'organisation progressive des enseignements dans les unités de formations. Cela inclue une double inscription l'une à l'université d'Orléans et l'autre au lycée Pothier. Un parcours commun en Licence 1 et Licence 2.

Année	Part lycée	Part université
CPES 1	80%	20%
CPES 2	50%	50%
CPES 3	20%	80%

La gestion administrative des notes sera assurée par le lycée Pothier en CPES1 ET CPES 2. Le conseil de classe du lycée approuve les résultats de la Licence 1 et autorise le passage au niveau supérieur. Les enseignants de l'université sont associés à cette délibération. La Faculté DEG ou l'OSUC assurent la prise en charge du cursus en Licence 3 et c'est le règlement des études universitaires qui prévaut.

M. Koga présente la maquette de formation en détaillant les trois années de formations.

→ La maquettes pédagogiques est jointe en annexe.

Le Vice-président évoque le calendrier court pour assurer l'ouverture optimale de cette formation très intéressante. Les candidats ont été pris en charge via l'assistance de Parcoursup afin de leur réattribuer leurs vœux initiaux. Il prend part à la déception des collègues, voyant tout leur travail non abouti pour cette année.

M. Bartout :

A niveau de la charge d'enseignement, le recrutement de professeurs agrégés (PRAG) est-il maintenu ?

Le Vice-président :

En règle générale, la mise en place d'un CPES est accompagnée de ressources financières d'état. Cette ressource supplémentaire est appréciable afin de libérer la charge horaire de certains collègues.

Mme Belayachi :

A la fin du cursus, les étudiants en CPES doivent-ils passer un concours ?

Le Vice-président :

Ces étudiants n'ont pas vocation à se présenter à un concours. A l'issue de la formation CPES, ils seront diplômés soit d'une Licence Economie-Gestion ou soit d'une Licence Sciences de la Terre.

Mme Narcisse :

1) Les candidats CPES boursier sont-ils soumis à la même priorisation que les candidats boursiers dans les CPGE ?

2) Si non, cela ne restreint-il pas l'accès de l'étudiant boursier à une CPGE ?

Le Vice-président :

1) La priorisation des candidats boursiers dans la CPES est absolue : ils seront en effet systématiquement appelés sur Parcoursup avant les non boursiers. En ce qui concerne les CPGE, la règle de l'algorithme de priorisation des boursiers est identique à la règle utilisée pour toutes les formations de l'université : la proportion de boursiers parmi X candidatures doit être identique à la proportion de boursiers sur l'ensemble des candidatures. En offrant une priorité aux boursiers et en affichant clairement, nous espérons pouvoir accueillir plus de boursiers qui bien souvent se censurent et n'osent pas candidater dans les filières d'excellence

2) En ce concerne la seconde partie de la question, on constate que les proportions de boursiers qui candidatent dans les CPGE sont relativement faibles, rarement supérieur à 10% alors que dans les licences générales, ils sont plus souvent aux alentours de 20%.

Le Vice-président soumet au vote la maquette du CPES-Sciences des données, Environnement et Gestion des ressources naturelles.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	3
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : Le CFVU émet un avis favorable unanime à sur la maquette du CPES - Sciences des données, Environnement et Gestion des ressources naturelles.

Questions diverses

Mme Béguin :

Lors de la commission disciplinaire de fraude à l'examen, Pourquoi l'enseignant n'est pas convoqué pour être entendu ?

Le Vice-président :

Il n'est pas impératif que l'enseignant soit consulté, cela se fait uniquement si certains éléments demeurent flous. C'est l'étudiant qui est appelé. Si l'enseignant désire s'exprimer, il doit en faire la demande.

Il rajoute que lors de la dernière commission de discipline, les étudiants qui ont été pris avec un téléphone portable lors d'un examen ont été au minimum sanctionné d'une exclusion de l'établissement de six avec sursis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h14.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire

Sébastien RINGUEDE

